



**AGENCE NATIONALE
D'INVESTIGATION FINANCIERE
ANIF**

**Rapport d'Activités
Premier Trimestre
2025**

Avril 2025



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
I. MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ANIF.....	2
A. Traitement des Déclarations de Soupçon (DS) au cours du Premier Trimestre 2025	2
B. Traitement des Déclarations Automatiques (DA)	3
C. Renforcement de l'opérationnalisation de l'ANIF du Gabon au cours du Premier Trimestre 2025	4
II. MISSION DE COOPERATION NATIONALE	4
A. Participation aux réunions des Organes de Décision nationaux.....	4
B. Echange d'Informations au Premier Trimestre 2025	5
III. MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE.....	6
A. Coopération avec le Groupe Egmont	6
1. Traitement des Demandes d'Informations (DI) au Premier Trimestre 2025	6
2. Traitement des Transmissions d'Informations (TI) au Premier Trimestre 2025	6
3. Participation aux Travaux du Groupe Egmont	6
B. Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)	7
C. Coopération avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)	7
D. Coopération avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)	7
CONCLUSION	8



INTRODUCTION

Le Présent Rapport d'activités porte sur les activités réalisées par l'Agence Nationale d'Investigation (ANIF) du Gabon au cours de la période allant de janvier à mars 2025.

Il convient de noter que le premier trimestre marque un tournant particulier pour le Gabon, dans la mesure où, notre pays présente son Premier Rapport de Suivi-Evaluation, au titre du deuxième cycle d'Evaluation Mutuelle, à la 22^{ème} Plénière de la Commission Technique du GABAC organisée du 24 au 28 mars 2025.

L'ANIF du Gabon, a engagé des réformes afin de s'arrimer aux standards internationaux.

Le présent rapport s'articule autour de trois (3) axes : les missions traditionnelles, la coopération nationale et la coopération internationale.

Ainsi, au cours de la période, l'ANIF a continué à mettre un accent particulier sur les réformes internes visant à améliorer la prise en charge des Déclarations de Soupçons.

Elle a aussi œuvré à l'amélioration de son système d'information et à la formation de ses personnels.

Enfin l'ANIF a coordonné la préparation et la présentation du 2^e Rapport de Suivi évaluation du Gabon qui sera présenté lors de la 24^e Plénière de la Commission Technique du GABAC qui se tiendra en mars 25026 à Libreville.



I. MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ANIF

A. Traitement des Déclarations de Soupçon (DS) au cours du Premier Trimestre 2025

1) Déclarations de soupçon reçues au cours du Premier Trimestre 2025

Mois	Nombre de déclarations de soupçon
Janvier	2
Février	1
Mars	21
Total	24

Au Premier Trimestre 2025, l'ANIF enregistre vingt-quatre (24) Déclarations de Soupçon réparties tel qu'il suit : janvier, deux (02) DS ; février, une (01) DS ; mars, vingt-et-une (21) DS.

Au cours des trois dernières années, le nombre de DS reçues à l'Agence aux premiers trimestres évolue de façon croissante. En comparant avec le niveau de DS au Premier Trimestre 2024 (18), il y a une hausse (33%).

Par contre, comparativement au Quatrième trimestre 2024, (51 DS), nous notons une baisse du nombre de DS (24) de 53%.

2) Origine des Déclarations de soupçon reçues au Premier trimestre 2025

Les DS proviennent essentiellement du secteur bancaire (92%) ; 8% proviennent du secteur Assurance.

Il faut relever une faible contribution du secteur financier non bancaire (Assurance, EMF, bureaux de change Manuel, distributeurs et sous-distributeurs de services de paiements). On note également l'absence des entreprises et professions non désignées (EPNFD). Par conséquent, il s'avère nécessaire d'intensifier les sensibilisations auprès desdits assujettis.

3) Suite réservée aux Déclarations de soupçon au cours de la période janvier à mars 2025

À la fin de l'année 2024, l'ANIF enregistre quatre-cent-cinquante (450) Dossiers en cours de traitement, desquels s'ajoutent les vingt-quatre (24) DS du Premier Trimestre 2025, soit quatre-cent-soixante-quatorze (474).



Au cours du Premier Trimestre 2025, **deux (02) DS ont été classées, trois (03) DS ont été transmises au Procureur de la République.** Le nombre de DS en cours de traitement à la fin du 1^{er} Trimestre 2025 est de quatre cent-soixante-neuf (469).

Les montants en jeux des Dossiers transmis au Procureur de la République au cours du Premier Trimestre 2025 s'élèvent à 226 522 820 F CFA.

Ces dossiers concernent le blanchiment de fonds détournés d'admission Publiques.

B. Traitement des Déclarations Automatiques (DA)

1) Déclarations Automatiques reçues au Premier Trimestre 2025

Au cours du premier trimestre 2025, l'ANIF a reçu 517.752 opérations déclarées sur la base du seuil de Cinq Millions (5.000.000) de Francs CFA pour une valeur de 4.016.107.478.868 F CFA.

Ces déclarations alimentent la base de données de l'ANIF. 32 assujettis ont respecté cette obligation.

2) Evolution comparée des Déclarations automatiques au premier trimestre 2025 par rapport au premier trimestre 2024

Par rapport au premier trimestre 2024, on observe une hausse du nombre des opérations déclarées de 88.811 à 517.752, soit +483%. Cette argumentation est moins prononcée en valeur 707.213.255 F CFA à 4.016.707.478.867 FCFA, soit 12%.

Cette évolution révèle que les acteurs utilisent de plus en plus, des montants plus faibles pour les transactions en espèce.

De même, le nombre d'assujetti est légèrement en hausse 7% avec plus de société d'assurance et l'entrée du Mobile Money.

3) Evolution comparée des Déclarations automatiques au premier trimestre 2025 par rapport au quatrième trimestre 2024

Par rapport au quatrième trimestre 2024, on observe une hausse de 97.907 à 517.752 opérations déclarées, soit +929%. On constate une baisse en valeur, de 4.953.519.904 FCFA à 4.016.107.478.867 FCFA, soit -19%.

Ce constat vient conforter le fait que les acteurs utilisent de plus en plus des montants plus faibles pour les opérations en espèce.



Ainsi, l'augmentation du nombre d'opération ne se traduit pas par une augmentation proportionnelle de la valeur des opérations déclarées.

C. Renforcement de l'opérationnalisation de l'ANIF du Gabon au cours du Premier Trimestre 2025

Afin de s'adapter aux exigences internationales, l'ANIF du Gabon a poursuivi la formation de ses Analystes et Membres ainsi que la mise à jour des procédures techniques et administratives sous le Mentorat de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (GPML-ONUDD).

L'ANIF a également initié des échanges avec d'autres Partenaires de la LBC/FT/FP dans le but d'élargir l'appui à l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte pour faciliter la mise en œuvre des plans d'actions issus du Rapport d'Evaluation Mutuelle (REM), du Rapport d'Evaluation Nationale des Risques (ENR) et ainsi, renforcer le dispositif LBC/FT/FP du Gabon.

II. MISSION DE COOPERATION NATIONALE

L'Article 88 du Règlement N°02/24/CEMAC/UMAC/CM du 20 décembre 2024 dispose que l'ANIF est, par ailleurs, chargée d'assurer, dans le respect des compétences, propres à chacune des directions et entités en charge de la LBC/FT/FP, une coopération efficace et la concertation des **Autorités Nationales**, directement ou indirectement concernées par la Lutte contre le **Blanchiment des Capitaux** et le **Financement du Terrorisme**.

A. Participation aux réunions des Organes de Décision nationaux

1) Participation de l'ANIF aux audiences accordées par les Autorités Nationales au Secrétaire Permanents du GABAC

Le 07 février 2025, les Membres de l'ANIF ont assisté aux audiences accordées par les Ministres Membres du GABAC au Secrétaire Permanent de cette Institution. Il s'est agi de présenter aux membres du Gouvernement les attentes de l'Institution pour une meilleure appropriation de la Lutte contre le blanchiment des capitaux et examiner les voies et moyens pour améliorer l'opérationnalité de l'ANIF du Gabon. Les rencontres se sont déroulées au Ministère de l'Intérieur et au Ministère de la Justice



4) Participation aux Travaux du Comité de Coordination des Politiques Nationales LBC/FT/FP

Conformément à l'article 11 du Décret N°231/PR/MER du 09 septembre 2021, l'ANIF assure le Secrétariat du Comité de Coordination. A ce titre, elle a participé à deux (02) réunions, respectivement le 17 janvier et le 18 mars 2025.

Lesdits travaux ont abouti à l'élaboration du plan d'action 2025-2026 du Comité, de l'Arrêté N°020-25/MEP du 11 février 2025 fixant la périodicité de l'Evaluation Nationale des Risques liés au Blanchiment des capitaux et Financement du Terrorisme et de la Prolifération.

En outre, le Comité a entamé la prospection de l'Assistance Technique en vue de soutenir la conception d'un cadre juridique LBC/FT/FP arrimé aux standards internationaux en matière de recouvrement des avoirs.

Deux (02) projets de textes sont déjà en cours d'élaboration. Il s'agit :

- ✚ Du projet de texte sur le Recouvrement des Avoirs illicites en République Gabonaise
- ✚ Du projet de texte concernant la création d'un Organe en charge de la Gestion des avoirs illicites saisis et/ou confisqués.

5) Participation aux Travaux de la Commission Nationale des jeux des hasards

Au mois de mars 2025, l'ANIF a participé à la réunion de la Commission Nationale des Jeux de Hasard. Il en ressort que les plus hautes autorités, dans le souci de mieux contrôler les activités dans ce secteur, ont résolu de commettre un agrégateur.

B. Echange d'Informations au Premier Trimestre 2025

Au niveau national, l'ANIF n'a reçu aucune Demande d'Information (DI). Par contre l'Agence a émis cinq cents (500) Demandes d'Informations ou Droits de Communication dans le cadre des investigations qu'elle mène, en légère baisse par rapport au quatrième trimestre 2024 (-17%).



III. MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE

A. Coopération avec le Groupe Egmont

1. Traitement des Demandes d'Informations (DI) au Premier Trimestre 2025

Au niveau international, l'ANIF a reçu quatre (04) Demandes d'Informations provenant du Luxembourg (01) ; Nouvelle Zélande (01) ; Bénin (01) ; Bangladesh (01). Ces demandes sont en cours de traitement.

Par contre, l'ANIF a envoyé douze (12) DI aux CRF homologues dont, Togo (03) ; Monaco (01) ; Bénin (02) ; Liban (01) ; Sénégal (01) ; Maroc (01) ; Côte d'Ivoire (01) ; Cameroun (02).

En comparaison avec les statistiques 2024 à la même période, nous notons une hausse de **300%** pour les DI reçues (01 DI reçue au premier trimestre 2024) et 09% d'augmentation pour les DI pour les DI envoyées (11 DI envoyées au Premier Trimestre 2024).

2. Traitement des Transmissions d'Informations (TI) au Premier Trimestre 2025

L'ANIF enregistre deux (02) Transmissions d'Informations (TI) en provenance du Portugal et du Sénégal.

En comparaison avec les statistiques du Premier Trimestre 2024, nous notons que l'ANIF a reçu le même niveau de TI (02 TI au Premier Trimestre 2024) et le n'a envoyé aucune TI (00 TI envoyée).

PERIODE	T1 2024	T1 2025
TI reçues	02	01
TI envoyées	00	00

3. Participation aux Travaux du Groupe Egmont

En mars 2025, l'ANIF a participé aux travaux du Groupe Egmont, en ligne. Il s'agit des travaux préparatoires à la prochaine Plénière du Groupe Egmont prévue au Luxembourg du 07 au 10 juillet 2025.



Au cours desdits Travaux, le Groupe Egmont a annoncé l'offre d'une série de formation par le biais de son centre d'Excellence ECOFEL. Les formations seront disponibles en anglais mais également en français. L'ANIF du Gabon espère bénéficier de ressources multiformes pour pouvoir saisir cette opportunité de formation en vue de renforcer les capacités de ses agents et des autres acteurs de la LBC/FT/FP.

B. Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)

Du 24 au 28 mars 2025, l'ANIF du Gabon, à l'instar des acteurs nationaux de la LBC/FT/FP, a participé à la 22^{ème} plénière de la Commission Technique du GABAC.

Au cours de ces assises, le Gabon a présenté son Premier Rapport de Suivi-Evaluation, au titre du Deuxième cycle d'Evaluation.

La Commission Technique a encouragé le Gabon à poursuivre les efforts de mise en œuvre des Recommandations et surtout à solliciter une renotation pour son 2^e Rapport de Suivi-évaluation.

C. Coopération avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)

Le Programme Mondial de lutte contre le Blanchiment de Capitaux, les produits du crime et le Financement du Terrorisme en abrégé GPML, poursuit sa mission de Mentorat à l'ANIF du Gabon en vue de l'aider à s'arrimer aux standards internationaux en accord avec la **Recommandation 29** du GAFI relative aux Cellules de Renseignement Financier.

A cet effet, une mission de cet organisme a séjourné au Gabon en **mars 2025**.

La mission a apporté son appui technique pour la mise en œuvre du Plan d'Actions issu du REM du Gabon.

D. Coopération avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)

Le 01^{er} /02/2025, l'ANIF du Gabon a été récompensée lors de la journée internationale des Douanes. Elle a reçu un prix « *pour avoir fait avancer le travail de la Douane au cours de l'année 2024* ».

Ce prix est décerné par l'Organisation Mondiale de la Douane.



CONCLUSION

En somme, au cours du premier trimestre 2025, l'ANIF a soutenu son élan de réformes visant à améliorer son opérationnalité en continuant d'adapter son système d'information.

Au cours du deuxième trimestre 2025, l'ANIF entend continuer sur cet élan en finalisant la mise en place de son système d'information, l'accélération du traitement des déclarations de soupçon, l'intensification de la coopération Nationale et Internationale.

De même, l'ANIF travaillera au relèvement de son budget de fonctionnement.

Le présent Rapport d'Activités comptant pour le Premier Trimestre 2025 sera transmis, conformément à l'Article 88 du Règlement N°02/24/CEMAC/UMAC/CM du 20 décembre 2024 et à l'Article 03 du Décret N°0441/PR/MEP du 25 novembre 2024 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale d'Investigation Financière, au Ministre chargé des Finances, au Ministre en charge de la Justice ; au Ministre en charge de la Sécurité, au Président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), au Président de la Conférence Interafricaine du Marché des Assurances (CIMA), au Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et au Secrétaire Permanent du GABAC.

Ledit rapport sera également transmis au Ministre en charge de la Réforme des Institutions.

Il peut être consulté sur le site web de l'ANIF www.anif.ga.

Fait à Libreville, le **30 JUL. 2025**

Le Directeur Général de l'ANIF



**Anne Marie MAROUNDOU
Epouse KAMAYA KAMAYA**